

Un sacré phénomène

[Yvelines, La Falaise](#)

La Falaise : le procès de « l'Attila des ondes » reporté à 2022

Un radioamateur de 65 ans devait être jugé ce jeudi pour menace de mort et injure publique. Absent à l'audience, il devra répondre en janvier des propos racistes et homophobes tenus envers ses homologues.



Versailles, ce jeudi. Jean-Pierre accuse "l'Attila des ondes" d'avoir été jusqu'à commanditer l'incendie de sa maison. LP/Julie Ménard

Par Julie Ménard

Le 4 juin 2021 à 08h00

Les plaignants sont outrés. Ils ont parcouru plus de 600 kilomètres et dormi à l'hôtel pour assister au jugement qu'ils attendent depuis décembre 2020. Mais il n'a pas eu lieu. « L'accusé n'est même pas présent, c'est scandaleux ! On a l'impression que c'est lui qui donne le tempo », s'agace Raymond, victime de menaces de mort sur les ondes.

Pendant des années, dans le microcosme [des radioamateurs](#), un homme aurait semé la terreur. Son conseil a clamé son innocence devant le juge ce jeudi, tellement fort que la magistrate l'a rappelé à l'ordre à plusieurs reprises. « Mon client conteste les faits, il a lui-même été victime de menaces, a lancé l'avocat de la défense à la cour de manière très virulente. J'ai reçu le 6 mai les pièces du dossier alors que je les réclame depuis décembre 2020, je ne peux pas assurer sa défense dans les bonnes conditions. » Un argument entendu par la 7e chambre correctionnelle de Versailles.

« Il dit que je suis con, que je suis homo mais ce n'est pas fondé, il ne me reproche rien »

Si plusieurs passionnés de radio affirment avoir reçu les foudres de celui qu'ils ont surnommé « l'Attila des ondes » depuis plus de 10 ans, la procédure judiciaire couvre la période de janvier 2019 à novembre 2020. La personne incriminée aurait utilisé des installations électriques et des fréquences sans autorisation depuis son domicile à La Falaise dans les Yvelines. L'Agence nationale des fréquences, qui se porte partie civile, ne préfère pas s'exprimer sur le sujet avant le verdict final.

Il lui est également reproché d'avoir proféré des menaces de mort et tenu des propos racistes et homophobes publiquement. Cela à l'encontre d'au moins deux radio amateurs, l'un en Dordogne, l'autre dans l'Isère. « Il venait sur ma fréquence pendant que je parlais et comme il utilisait du matériel 12 fois plus puissant que ce qui est autorisé, on n'entendait que lui, rapporte Jean-Pierre, 65 ans. Il dit que je suis con, que je suis homo mais ce n'est pas fondé, il ne me reproche rien. »

« Il y a 5 ans ils ont mis le feu à ma maison et coupé toutes mes antennes »

Le différent s'expliquerait, selon les plaignants, par la jalousie du protagoniste. Présents au tribunal de Versailles ce jeudi, une dizaine de radioamateurs attestent des mêmes faits en soutien aux parties civiles. Les propos tenus sont extrêmement injurieux, selon des enregistrements que nous avons pu consulter. Et les accusations de Jean-Pierre vont beaucoup plus loin. « Il y a 5 ans ils ont mis le feu à ma maison et ils ont coupé toutes mes antennes, reprend le sexagénaire. Pas lui directement mais il se vantait de connaître des manouches qui feraient le sale boulot à sa place. »

Raymond, lui, aurait reçu des menaces de mort. « En novembre 2019, on s'est fait taguer trois murs de notre maison avec l'indicatif radio de cette personne donc ça venait forcément de lui », analyse-t-il. Quoi qu'il en soit, « l'Attila des ondes » devra, a minima, répondre des insultes lancées publiquement à la radio.

En attendant, il reste sous contrôle judiciaire avec interdiction d'entrer en contact avec les victimes et d'exercer sur les ondes. Lors de l'audience, l'avocate des parties civiles a souligné l'importance de

cette mesure. « Monsieur a racheté l'intégralité du matériel qui lui avait été saisi en décembre 2020 et il a demandé un agrément à l'Agence nationale des fréquences, conclut Me Durant-Gizzi. Il est donc dans une logique d'émettre à nouveau. »